

**Apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire (année scolaire 2021-2022)**

Appel à projets à destination des opérateurs extérieurs

Madame, Monsieur,

La présente note a pour objectif de présenter un **appel à projets à opérateurs extérieurs à l'école en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire pour l'année scolaire 2021-2022**.

La déclaration de politique communautaire 2019-2024 souligne la nécessité de renforcer la maîtrise des savoirs de base et de lutter contre les inégalités, l'échec et le décrochage scolaire. La revalorisation des STEM (sciences, techniques, ingénierie, mathématiques) est, à cet égard un élément particulièrement notable.

Trop peu de jeunes s'orientent vers les STEM. Pourtant, ces secteurs représentent clairement les défis majeurs auxquels notre société sera confrontée à l'avenir (changements climatiques, défis énergétiques ou technologiques, etc.). De plus, la sous-représentation des femmes et des jeunes filles dans ces filières devient une préoccupation majeure au niveau de l'Union européenne.

Par ailleurs, la crise sanitaire COVID-19 a fortement affecté la vie scolaire au travers de difficultés liées au bien-être, au rapport à la scolarité ou à la santé mentale. Sur un plan pédagogique et didactique, l'acquisition de nouveaux apprentissages a sans nul doute été perturbée par les incertitudes générées au cours des deuxième et troisième vagues durant l'année scolaire 2020-2021.

Cet appel à projet tend à soutenir les initiatives développées dans les établissements scolaires en la matière.

Les candidatures doivent être rentrées à l'Administration pour le **15 septembre 2021** au plus tard.

Je vous invite à découvrir le descriptif de cette offre ci-après.

**La Ministre de l'Education,**

**Caroline DESIR**

**Apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire (année scolaire 2021-2022)**

Appel à projets à destination des opérateurs extérieurs

Ces mesures s'adressent aux opérateurs extérieurs qui développent des initiatives dans les établissements scolaires tous niveaux confondus, en renforcement scolaire et pour les élèves qui ont engagés des difficultés d'apprentissage plus importants dues aux conséquences de la crise sanitaire, dans les domaines et thématiques repris ci-dessous.

## 1. Cadre

**Les opérateurs peuvent proposer au jury de sélection un seul dossier de candidature.**

Périmètre, domaines et thématiques :

- Apprentissage des mathématiques ;
- Apprentissage des sciences (chimie, physique et biologie) ;
- Apprentissage du numérique ;
- Apprentissage de la lecture ;
- Activités spécifiques orientées vers des techniques et méthodologies d'apprentissage (pour répondre aux besoins d'élèves qui ont engagés des difficultés d'apprentissage plus importants durant l'année scolaire 2020-2021).

Deux types d'activités sont visés :

- Premièrement, **la préparation et la réalisation d'activités pédagogiques en lien avec la thématique explorée. Dans les limites du budget disponible, une subvention de 3.000 € pourra être octroyée à chaque projet sélectionné par tranche de 200 élèves touchés par le projet ou au nombre d'écoles partenaires et ce, avec un maximum de 25.000 €.**
- Deuxièmement, **la production et/ou la diffusion d'outils d'information ou de sensibilisation portant sur un enjeu d'éducation aux matières visées présentement conçu au bénéfice du public scolaire. Dans les limites du budget disponible, une subvention de 5.000 € pourra être octroyée à chaque projet sélectionné.**

La subvention couvre une partie ou la totalité des dépenses de fonctionnement, de transport, des frais de personnel, strictement nécessaires à la réalisation du projet. Les dépenses ont un lien direct avec la réalisation du projet.

## 2. Qui peut introduire un projet ?

Cet appel à projets est ouvert aux organismes extérieurs compris comme toute personne morale sans but lucratif parmi lesquelles :

- Les associations bénéficiant d'un agrément, d'une reconnaissance, ou d'une subvention garantie par une convention pluriannuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un autre pouvoir public ;
- Les associations créées depuis plus d'un an, qui ne bénéficient pas d'un agrément ou d'une reconnaissance mais qui ont bénéficié d'une subvention de la part d'un service public.

Lorsque plusieurs organismes sont partenaires du projet, une convention explicitant les modalités de partenariat ainsi que les responsabilités assumées par chaque partie dans sa gestion et sa réalisation est établie. Les projets doivent être introduits et signés via le formulaire prévu à cet effet.

### 3. Critères de participation et de sélection

#### Critères de participation

Le respect de l'intégralité de ces critères est un préalable à la sélection d'un dossier de candidature :

1. **Complétude du dossier, transmis auprès de l'Administration pour le 15 septembre 2021** via formulaire électronique en ligne <https://forms.gle/aWCA68CctNpvotim7> ;
2. **Adéquation de la personne morale ;**
3. **Gratuité pour les bénéficiaires (établissements scolaires) du projet ;**
4. **Développement des dimensions en lien avec les domaines visés par l'appel à projets.**

#### Critères de sélection

Seront sélectionnés les projets qui répondent au mieux aux critères repris ci-dessous.

- Adéquation à l'article 1.4.1-1. du Décret "portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement"<sup>1</sup> ainsi qu'à l'article 6 du Décret "Missions"<sup>2</sup> et le lien avec le projet d'établissement ;
- Sens du projet par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, la dynamique de l'école, ... ;
- Interdisciplinarité – Transversalité ;
- Finalités et valeurs développées - dimensions visées ;
- Le caractère innovant et la participation active des élèves ;
- L'adéquation du budget sollicité.

### 4. Suivi du projet

Chaque organisme sélectionné devra rentrer à l'administration un **rapport des activités** réalisées. Ce rapport devra **nécessairement** reprendre les lignes du parcours pédagogique (compétences visées – étapes – méthode et supports pédagogiques utilisés – évaluation des apprentissages) ainsi qu'un bilan réflexif (témoignages des élèves, des enseignants).

Une évaluation des projets sera réalisée sur l'année scolaire 2021-2022 par l'Administration générale de l'Enseignement par rapport au nombre d'élèves touchés, le type d'activités mis en place, les obstacles et les leviers pour l'organisation des projets.

### 5. Procédure de sélection

Un **jury** sera mis en place et présidé par la DG Enseignement obligatoire. Il sera **composé** :

- d'un.e représentant.e de la Ministre de l'Education ;

<sup>1</sup> [https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/47165\\_000.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/47165_000.pdf)

<sup>2</sup> [https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557\\_052.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557_052.pdf)

- du chargé de mission de la DGEO ;
- d'un.e représentant.e de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement ;
- d'un.e Inspecteur.trice de l'Enseignement fondamental ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un.e Inspecteur.trice de l'Enseignement secondaire ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un.e Inspecteur.trice de l'Enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le jury veille à respecter une juste répartition géographique des projets, tous réseaux d'enseignement confondus.

Les étapes de cette procédure sont les suivantes :

**1°** Dépôt des **candidatures au plus tard le 15 septembre 2021**, via le formulaire électronique disponible à l'adresse : <https://forms.gle/aWCA68CctNpvotim7>

Le chargé de mission pour l'Education à la citoyenneté se tient à la disposition des organismes extérieurs en cas de besoin: [philippe.goisse@cfwb.be](mailto:philippe.goisse@cfwb.be) - 02 690 84 99.

**2°** Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères tels que définis dans le présent appel à projets.

**3°** Le jury communiquera les **résultats** de sa sélection à Madame la Ministre de l'Education pour le 30 septembre 2021 au plus tard, en vue d'une décision par le Gouvernement.

**4°** Pour le **31 août 2022**, les opérateurs retenus devront rentrer à l'administration un **rapport des activités** réalisées par établissement scolaire et les **justificatifs des dépenses** engagées.

Pour toute information

Votre contact : Philippe GOISSE, Chargé de mission (DGEO)  
Tél. 02 690 84 99  
@ [philippe.goisse@cfwb.be](mailto:philippe.goisse@cfwb.be)

## Annexe

**FORMULAIRE EN LIGNE** (<https://forms.gle/aWCA68CctNpvotim7> )

**Afin de mieux préparer votre encodage, voici les informations à introduire dans le formulaire en ligne.**

Appel à projets 2021-2022 – Apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire - Volet "Opérateurs extérieurs"

Nom, dénomination complète de l'opérateur / de l'Asbl \*  
Adresse e-mail de l'opérateur \*

### Présentation du projet

TITRE du projet \*  
DESCRIPTION succincte du projet \*  
Autre(s) partenaire(s) éventuel(s) associé(s) au projet

### Responsable du projet et public visé

Forme juridique \*  
Adresse complète (Rue, n°, Code postal, Ville / Commune) \*  
Nom & Prénom du délégué à la gestion journalière ou le responsable habilité à signer les accords financiers \*  
Téléphone de ce délégué / responsable \*  
Adresse e-mail de ce délégué / responsable \*  
Nom & Prénom du porteur du projet \*  
Téléphone du porteur du projet \*  
Adresse e-mail du porteur du projet \*  
Nombre d'élèves concernés par le projet \*  
Niveau d'enseignement visé par le projet : \*  
    Fondamental ordinaire  
    Secondaire ordinaire  
    Fondamental spécialisé  
    Secondaire spécialisé  
Nombre d'établissements scolaires visés \*  
Portée géographique

### Plan d'actions

Élément(s) déclencheur(s) et pertinence du projet \*  
Processus d'élaboration du projet \*  
Période durant laquelle se déroule le projet \*  
Démarches pédagogiques \*  
Dimensions de la matière visée \*  
Résultats attendus \*  
Modalités d'évaluation du projet \*

Budget sollicité
------------------

Montant de la subvention sollicité \*

Veillez détailler le budget souhaité en précisant les différents postes de dépenses et les montants correspondants : \*

Intervention financière des établissements scolaires bénéficiaires du projet : \*

Informations complémentaires
------------------------------

Numéro de compte IBAN de l'organisme demandeur \*

Numéro d'entreprise \*

Agréments ou autres subventions réglementées récurrentes dont bénéficie l'organisme demandeur : \*

Subventions éventuellement attribuées par la Fédération Wallonie-Bruxelles durant les 2 années antérieures (préciser le montant, le département, l'année et la nature du projet) : \*